



Licenciement d'un cdd de 4 mois

Par **langeleyes_old**, le **04/08/2007** à **19:29**

Actuellement je suis sans travail depuis un semaine et demi.

Embaucher il y a un mois plus exactement IL y a 2 semaine(car j'ai signer mon contrat de travail 17 jours apres : periode d'essai comme le stipule mon contrat).

Pourtant l'on ne ma pas garder pour cause de mesentente avec le manager, meme si sur mon travail il n'y a rien à en redire, comme elle m'a dit , si ça ne colle pas avec les managers, elle ne me garde pas.

OK

Mais pourtant il ce trouve que je n'est pas reçu de recommander, toujours pas d'ailleurs, n'y fait de semaine de préavis.

Donc j'ai quelques questions en esperant de tout coeur des reponse pouvant m'aider

Est ce un motif valable de licenciement?

Ma semaine de preavis passe t'elle à la trappe?Doit-elle me la payer? Ou doit-je encore la faire meme deux semaine apres qu'on m'est vire?

Quel sont mes droits?

Que me doit-elle(ma patronne, car je pense qu'elle l'est encore du coup)

Me doit- elle des indemnités? Si oui combien?

Doit- je aller au prud-homme?

Je dois la voir ce lundi pour savoir ce qu'elle à prévu, mais je ne sait pas quoi lui dire du coup, elle s'attend a ce que je prenne ma paye et c'est tout , et sincerement ne savant pas par ou commencer c'etait ce que j'avais l'intention de faire.